

Interview Administration fédérale des contributions (AFC)

Vaud et Genève, pionniers historiques du forfait fiscal

15 avril 2026

Le forfait fiscal suisse, ou imposition d'après la dépense, demeure l'un des régimes les plus résilients au monde. Une étude menée par **Thibaud Giddey**, **Geoffroy Legentilhomme** et **Matthieu Leimgruber** analyse les mécanismes de ce système à travers de sources fédérales et cantonales.

Selon les chiffres de l'**Administration fédérale des contributions (AFC)** pour l'année 2022, la Suisse compte 4'532 personnes au forfait fiscal. Si le nombre de forfaitaires reste inférieur au pic de 2014 (5'250 personnes), les recettes fiscales totales pour les trois niveaux étatiques s'élevaient en 2018 à 821 millions de francs.

Thibaud Giddey, historien à l'**Université de Lausanne** et coauteur d'une étude historique sur le sujet, en détaille les rouages.

Gotham City: Pourquoi consacrer une étude historique aux forfaits fiscaux aujourd'hui?

Thibaud Giddey: Le sujet revient sans cesse dans l'actualité, comme on l'a vu avec l'arrivée de multimillionnaires norvégiens en 2023. Plus récemment, l'abolition du statut de "non-dom" au Royaume-Uni ou l'expatriation de riches contribuables suisses vers l'Italie relancent le débat. Notre recherche, menée avec mes collègues **Geoffroy Legentilhomme** et **Matthieu Leimgruber**, est née d'une convergence

entre des travaux zurichois sur les super-riches et ma découverte de sources nominales sur les années 1960 aux **Archives fédérales**.

Douze ans après les débats politiques liés à l'initiative fédérale qui proposait l'abolition des forfaits fiscaux, il nous semblait pertinent de porter un regard historique de longue durée sur ce phénomène.

Sur quelles sources repose précisément votre travail et pourquoi l'accès reste-t-il si difficile?

Nous avons exploité entre autres une grande enquête fédérale de 1963-1964 contenant des données précises sur les bénéficiaires, leur profil et les intermédiaires qui les aident dans leurs démarches administratives. Mais l'accès aux archives cantonales, pourtant essentielles, reste un défi colossal. Dans des cantons comme Vaud ou le Valais, les administrations sont très frileuses, même pour des documents des années 1940-1950. Le secret fiscal est souvent invoqué comme étant illimité, ce qui freine la recherche scientifique. Il serait nécessaire que les administrations, les archivistes et les chercheurs et chercheuses s'accordent sur certains principes qui garantissent l'accessibilité des documents d'archives de la sphère fiscale au-delà d'un certain délai tout en préservant le respect des données personnelles.

Votre étude révèle un "double discours" de la part des autorités suisses...

C'est un point central. En 1948, le conseiller fédéral socialiste **Ernst Nobs** dénonçait à l'interne la "*prostitution fiscale*" des cantons. Le prélèvement de l'ancêtre de l'impôt fédéral direct met en évidence une certaine jungle cantonale dans les pratiques à l'égard des riches contribuables étrangers imposés au forfait. Mais en parallèle, l'AFC a souvent toléré ces pratiques, en raison de la souveraineté cantonale en matière de fiscalité directe. On craignait aussi qu'en se montrant trop rigoureux avec des personnalités comme **Charlie Chaplin** ou les **Guinness**, ces derniers ne partent pour d'autres juridictions. On critiquait le laxisme de certaines administrations fiscales cantonales,

mais on la tolérait aussi pour protéger l'attractivité de la place financière. C'est une forme de complicité grise.

Le canton de Vaud et Genève sont les leaders historiques de ce marché. Comment cette domination s'est-elle construite?

Vaud et Genève sont en effet les pionniers. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ces deux cantons concentraient 95% des forfaitaires, en particulier dans des bassins comme Lausanne et la Riviera (Montreux). On observe l'existence d'un important pouvoir d'influence des milieux touristiques (hôteliers, responsables de cliniques, entre autres) visant à légitimer ce régime d'imposition auprès des autorités politiques. Au départ, il s'agissait de formaliser des exemptions accordées de manière informelle pour soutenir l'"industrie des étrangers". Le forfait n'est pas conçu pour remplir les caisses - il représente historiquement environ 1% de l'impôt direct dans le canton de Vaud - mais pour générer un écosystème de services et de retombées indirects.

Vous mettez en lumière des cas de sous-évaluation flagrants, comme celui de Charlie Chaplin...

L'enquête de 1963-1964 montre des décalages abyssaux. Charlie Chaplin, au Manoir de Ban, déclarait 160'000 francs de dépenses annuelles pour huit membres de sa famille et sept domestiques, payant seulement 11'000 francs au niveau fédéral. Par rapport à sa fortune mondiale, c'était dérisoire. À Genève, **Pierre Cartier** payait 25'000 francs, un montant jugé "suspect" par l'administration fédérale qui annotait ses bordereaux à la main au vu de son train de vie. On ne taxait pas la richesse réelle, mais une dépense "négociée".

Vous parlez de "Hidden Helpers" et de dynasties d'avocats. Quel est leur rôle exact ?

Des dynasties comme les **Folliet** ont structuré ce marché. Ces experts (avocats, notaires, fiduciaires) représentent 63% des intermédiaires identifiés dans nos archives. Ils ont parfois deux casquettes: ils sont avocats d'affaires qui négocient des forfaits pour une clientèle aisée

et professeurs de droit à l'Université. Cette position est capitale: ils forment les futurs juristes tout en rédigeant la doctrine. En décrivant les dernières évolutions du droit fiscal à leurs étudiants, ils légitiment le système et lui donnent une aura de prestige intellectuel.

Le cas de Benjamin Seymour Guinness semble être le paroxysme de ce système d'arrangements.

Guinness est le cas qui a révélé l'ampleur du laisser-faire. Ce richissime financier vivait près de Berne durant la Seconde Guerre mondiale, organisait de grandes réceptions, mais ne payait strictement aucun impôt. À sa mort, la découverte de son dossier a provoqué l'indignation de Nobs, qui considérait que les administrations cantonales étaient complices d'un système injuste. Ce scandale a forcé Berne à tenter de réglementer cette "jungle" où les cantons agissaient comme des agents commerciaux pour attirer les capitaux étrangers au mépris de l'égalité devant l'impôt.

Quel est le profil type de ces forfaitaires à travers l'histoire?

Historiquement, il s'agit d'une population majoritairement européenne et âgée, avec une moyenne de 60 ans. L'exigence de ne pas avoir d'activité lucrative en Suisse favorise naturellement les rentiers et les retraités fortunés. Si les hommes dominent, on note une présence féminine importante, atteignant près de la moitié des bénéficiaires dans le canton de Vaud en 1940. Au fil du temps, le profil s'est diversifié: aux célébrités comme Chaplin ont succédé des industriels, puis des oligarques, après la chute du mur de Berlin. Les maisons de maître des bords du Léman sont désormais occupées par des super-riches aux origines plus diverses qu'au milieu du 20^e siècle.

Pour aller plus loin:

[A Paradise for Foreign Capitalists? Expenditure-based Taxation in Switzerland, 1916-2020](#) (avril 2026)

[La place financière suisse intéresse les historiens](#) (7 avril 2021)

[Cartographier les puissants: dix ans d'enquête sur les élites suisses](#) (23 juillet 2025)

Administration fédérale des contributions (AFC)
Charlie Chaplin | Ernst Nobs | Geoffroy Legentilhomme | Matthieu
Leimgruber | Pierre Cartier | Thibaud Giddey

15 avril 2026